

# CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DEUXIEME GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C

**(Adjoints administratifs principaux de deuxième classe)**

Épreuve n° 1 : épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Durée : 1h 30

Coefficient : 3

- L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.
- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

## **Consignes concernant les copies :**

Les feuilles de brouillon fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc.)

## **IMPORTANT**

Assurez-vous que cet exemplaire de 3 pages est complet. S'il est incomplet, demandez-en un autre aux surveillants.

Si un candidat repère ce qui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit l'épreuve en conséquence.

Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mises à disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

# **Le vieillissement de la population s'accélère en France et dans la plupart des pays développés**

Source : [www.ined.fr](http://www.ined.fr)

Les Nations unies prévoient d'ici 2050 le doublement du nombre de personnes âgées (65 ans et plus) dans le monde, passant de 700 millions de personnes en 2020 à 1,5 milliard d'individus. Leur part dans la population mondiale augmenterait ainsi de 9 % à 16 %.

## **La France n'est pas le pays le plus vieillissant**

Le vieillissement de la population des pays développés repose sur une mécanique démographique à plusieurs composantes : d'une part, l'arrivée aux âges avancés des générations du baby-boom et l'allongement de leur vie ; d'autre part, les effectifs de population plus jeunes.

Sur l'ensemble des 40 pays étudiés, les personnes âgées de 65 ans et plus sont près de 4 fois plus nombreuses en 2020 qu'en 1950, passant de 54 millions à 222 millions. Sur cette période, la France a connu une augmentation soutenue de sa population âgée, avec une accélération importante depuis 2011. Toutefois, du fait des effectifs des plus jeunes, relativement plus importants que dans d'autres pays, la France ne devrait pas faire partie des pays où le vieillissement sera le plus impressionnant : la part des 65 ans et plus serait en 2050 de 28 % en France, autour de 36 % dans les pays du Sud de l'Europe, et 38 % au Japon et en Corée du Sud. Cette dernière devient ainsi le pays le plus « vieux » en 2050, alors qu'elle faisait partie des plus jeunes en 1950.

## **Des années de vie en situation de perte d'autonomie "contenues"**

Les années de vie gagnées au fil des décennies se sont accompagnées pour partie de troubles fonctionnels, car les progrès médicaux, sanitaires et sociaux ont permis à bien plus de personnes, y compris certaines fragiles, d'atteindre les grands âges, auxquels les problèmes de santé sont courants. Toutefois, les études internationales indiquent que les situations les plus complexes, conduisant à une perte d'autonomie, restent contenues alors que l'espérance de vie s'allonge. La prévention et l'accompagnement des troubles courants pour en limiter l'impact sur les activités les plus élémentaires constituent ainsi des leviers pour limiter les situations de perte d'autonomie.

Session 2022 - **Concours externe d'adjoint administratif principal de deuxième classe**

Épreuve n°1 d'admissibilité : Compréhension de texte : (durée 1h30 – coefficient : 3)

**Questions :**

1. Résumez le texte en 70 mots environ (50 mots minimum, 80 mots maximum).  
Indiquez le nombre de mots à la fin de votre production.
2. Quelles sont les prévisions relatives à la population âgée dans le monde ?
3. Qu'en est-il s'agissant de la France ?
4. Quelles sont les causes de l'augmentation du vieillissement de la population ?
5. Quel est le principal problème lié au vieillissement de la population ?
6. Qu'est ce qui constitue un levier pour limiter la perte d'autonomie ?